

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

21 mars 2018, 18 h

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, salle Nadia  
4675, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C2

#### Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M <sup>e</sup> Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M <sup>me</sup> Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
D <sup>re</sup> Marie-Andrée Bruneau	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administratrice
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
M. Éric Forget	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M <sup>me</sup> Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
M <sup>me</sup> Diane Morin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
D <sup>r</sup> Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M <sup>me</sup> Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

#### Absence motivée :

M. Jean Toupin	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
----------------	-----------------------------------	----------------

#### Poste à combler :

	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
--	--	----------------

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M. Cédryc Viens, spécialiste en procédés administratifs au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

### **1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 14 mars 2018, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 14 mars 2018 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 mars 2018 à 18 h 10.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 mars 2018, sous réserve des modifications suivantes :

- Retrait du point 11.1 : Chef de service du CLSC du Plateau Mont-Royal – Nomination;
- Retrait du point 12.1 : Avis concernant le transfert des professionnels dans les groupes de médecine de famille;
- Retrait du point 17.2 : Permis d'exploitation de l'établissement – Modifications;
- Retrait du point 17.3 : Politique de gestion intégrée des documents administratifs;
- Ajout du point 17.4 : Directeur approvisionnement et logistique – Nomination;
- Ajout du point 17.5 : Directeur adjoint des services techniques – volet opérations – Nomination;
- Ajout du point 17.6 : Directeur adjoint des services techniques – planification, performance et projets immobiliers – Nomination;
- Ajout du point 17.7 : Directeur adjoint – système d'information unifié de gestion des ressources humaines et de la paie – Nomination.

### **3. Période de questions du public**

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 14 mars 2018 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique. M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, constate que six questions sont inscrites au registre. Elle invite M. Jean-Yves Gagné à poser sa question.

1) M. Jean-Yves Gagné, secrétaire du comité des usagers Jeanne-Mance

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a demandé au comité des usagers Jeanne-Mance d'intégrer l'Hôpital Notre-Dame sans lui octroyer davantage de budget. M. Gagné demande au conseil d'administration d'intervenir auprès du MSSS pour changer la donne, car le comité des usagers Jeanne-Mance ne peut absorber l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame à même son budget actuel.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, souligne que le CIUSSS examinera la situation de près. Elle précise que l'établissement compte 10 comités d'usagers et 23 comités de résidents. Des budgets sont alloués à chaque comité

pour réaliser leur mandat. L'Hôpital Notre-Dame est une nouvelle installation du CIUSSS depuis le 27 novembre 2017. Une réorganisation des services est donc nécessaire. Le modèle du comité des usagers Jeanne-Mance sera le même que celui du comité des usagers Sud-Ouest-Verdun, lequel compte un hôpital.

M<sup>me</sup> Ulrich invite M<sup>me</sup> Ramatoulaye Diallo et M<sup>me</sup> Sylvie Joly à poser leurs questions, lesquelles portent sur le même sujet.

2) M<sup>me</sup> Ramatoulaye Diallo, responsable de l'information et de la mobilisation, STT du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – CSN

M<sup>me</sup> Diallo dépose une résolution et une pétition en lien avec la gestion privée des stationnements.

« Nous demandons à la direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de conserver la gestion de ses stationnements, de ne pas sous-contracter avec la compagnie multinationale étrangère Indigo et d'annuler les hausses de prix hors de proportion dès maintenant.

Nous vous demandons que le vélo comme moyen de déplacement soit encouragé par le CIUSSS et que le stationnement du vélo dans toutes nos installations soit gratuit. »

3) M<sup>me</sup> Sylvie Joly, vice-présidente, exécutif local APTS du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

« 1. Considérez-vous la firme Indigo comme étant un OBE totalement dédié à l'établissement ou à ses usagers tel que stipulé dans la circulaire ministérielle concernant l'exploitation des activités accessoires de type commercial?

2. Étant donné que vous avez sous-traité la gestion de votre parc de stationnement à une compagnie privée, comment seront redistribués les profits générés par l'achat des vignettes?

3. Quand comptez-vous rembourser les membres dont la voiture et le permis sont requis dans l'exercice de leur fonction, ainsi que ceux qui n'ont aucune autre alternative que le stationnement de leur port d'attache? »

M<sup>me</sup> Ulrich prend acte de la résolution et de la pétition déposées par M<sup>me</sup> Diallo. Elle cède la parole à M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, concernant les questions de M<sup>me</sup> Joly.

Pour la question 1, M<sup>me</sup> Bélanger souligne que l'organisation a suivi les règles en vigueur pour l'octroi des contrats.

En ce qui a trait à la question 2, M<sup>me</sup> Bélanger explique qu'il y a aussi des règles issues du gouvernement par rapport à la gestion des aires de stationnement. L'entretien, l'éclairage, la sécurité et la gestion des stationnements devaient faire l'objet d'un autofinancement depuis plusieurs années déjà, mais ce n'était pas le cas au sein de toutes les installations du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. L'établissement s'assurera de mettre en place les processus les plus simples, tout en gardant à l'esprit qu'il est impossible de revenir en arrière. L'objectif n'est pas de charger le plus cher possible, mais de bien entretenir les stationnements. L'argent dédié aux soins et services ne peut être utilisé pour entretenir les stationnements.

M<sup>me</sup> Bélanger invite M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à répondre à la question 3. M. Lehouillier souligne que l'organisation est assujettie à beaucoup de contraintes. Dans certaines dispositions locales, il est prévu que l'employeur doit défrayer les coûts, ce qui n'est pas le cas partout. Les conventions collectives seront appliquées et ce dossier continuera de faire l'objet de discussions avec les représentants syndicaux.

M<sup>me</sup> Ulrich invite M. Simon Bélanger à poser sa question.

4) M. Simon Bélanger, vice-président information et mobilisation, STT du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – CSN

M. Bélanger dépose une résolution et une pétition en lien avec les quarts de travail aux services d'hygiène et salubrité.

« Nous, soussignées, demandons à la direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de mettre fin immédiatement à l'imposition de fins de semaine de travail aux préposé-es à l'hygiène et salubrité détenant un poste à temps complet et d'abandonner tous ses projets de réformes allant dans ce sens. »

M<sup>me</sup> Ulrich prend acte de la résolution et de la pétition déposées par M. Bélanger. Elle cède la parole à M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale.

M<sup>me</sup> Bélanger souligne avoir rencontré l'exécutif syndical il y a deux semaines à sa demande concernant l'entretien ménager. Le CIUSSS a ouvert une nouvelle installation le 27 novembre 2017 : l'Hôpital Notre-Dame. L'ouverture d'un nouvel hôpital qui existait déjà représente une première au Québec. Il a fallu des années de préparation pour relever ce défi complexe. Dans ce contexte, il est normal qu'il y ait des ajustements.

L'important est de travailler en collaboration avec le syndicat. L'hygiène et la salubrité sont des services essentiels en milieu hospitalier. M<sup>me</sup> Bélanger se dit ouverte à regarder les postes.

M<sup>me</sup> Ulrich invite M. Samuel Champagne à poser sa question.

5) M. Samuel Champagne, préposé aux bénéficiaires au Centre d'hébergement de St-Henri

M. Champagne évoque la mise en place d'un comité en lien avec la pénurie de personnel au sein du CIUSSS et souhaite avoir davantage d'information à ce sujet. Il demande également s'il est possible d'avoir un rapport régulier des travaux de ce comité.

M<sup>me</sup> Ulrich cède la parole à M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale.

M<sup>me</sup> Bélanger souligne que l'établissement est préoccupé par la situation des préposés aux bénéficiaires. Au cours de la dernière année, il y a eu création de postes en CHSLD. Face à la pénurie de préposés aux bénéficiaires, l'établissement doit trouver des solutions pour combler les postes. Le CIUSSS a donc mis en place un comité pour trouver des mesures rapides (saison estivale) et des mesures pour attirer les préposés aux bénéficiaires et d'autres catégories d'employés. Un plan d'action sera mis en place sous peu. M<sup>me</sup> Bélanger invite M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à compléter sa réponse.

M. Lehouillier souligne avoir eu l'occasion de discuter avec les représentants syndicaux à ce sujet. Ce projet est suivi par le comité de direction. M. Lehouillier souhaite aborder la question avec les syndicats. Des propositions ont été présentées aux syndicats pour les postes d'été et des rehaussements de postes. Plusieurs mesures seront mises en place. En CHSLD, l'établissement veut rehausser les structures de postes pour en titulariser le plus possible en vue de respecter les conventions nationales signées pour la stabilité des postes.

6) M. Louis Gariépy, père d'une fille ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

M. Gariépy se demande si le CRDITED de Montréal à l'intention de réfléchir sur la nécessité et la pertinence de donner certains médicaments en services résidentiels, et ce, afin de bonifier les résultats en termes de réadaptation.

M<sup>me</sup> Ulrich cède la parole à M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale.

D'entrée de jeu, M<sup>me</sup> Bélanger indique qu'il s'agit d'une question importante. Actuellement, des projets en ce sens sont mis en place au Québec, particulièrement auprès des personnes âgées. La présente question concerne la clientèle en déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA). M<sup>me</sup> Bélanger souligne qu'il faut analyser la manière dont pourrait être mis en place un tel projet en tenant compte de la condition clinique de chaque personne. Le CIUSSS examinera la possibilité d'aller de l'avant avec un projet en DI-TSA.

Aucune autre question n'étant inscrite au registre, M<sup>me</sup> Ulrich clôt la période de questions du public.

#### **4. Rapport de la présidente du conseil d'administration**

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich souligne :

- sa participation à titre de membre, le 25 janvier 2018, à la séance du comité de sélection pour la nomination du directeur des programmes déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- sa participation à titre de membre, le 13 février 2018, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique;

- sa participation, le 21 février 2018, à une séance spéciale du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique;
- sa participation à titre d'invitée, le 21 février 2018, à la séance du comité de vigilance et de la qualité;
- sa participation à titre de membre, le 7 mars 2018, à la séance du comité de vérification.

M<sup>me</sup> Ulrich souligne le renouvellement du mandat de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger à titre de présidente-directrice générale du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour une durée de quatre ans.

## 5. Rapport de la présidente-directrice générale

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger souligne :

- la tenue d'une conférence de presse ministérielle, le 5 février 2018, où un investissement de 8 M\$ a été annoncé pour de nouveaux outils informatiques destinés aux intervenants en soutien à domicile;
- la tenue d'une conférence de presse ministérielle, le 26 février 2018, concernant l'implantation d'une première super-clinique sur le territoire du CIUSSS : la super-clinique Métro Monk;
- la visite, le 27 février 2018, du Fonds de recherche du Québec – Santé au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal;
- la visite, le 8 mars 2018, de M<sup>me</sup> Lyne Jobin, sous-ministre adjointe à la Direction générale des services sociaux du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans différentes installations de la Direction du programme jeunesse et de la Direction de la protection de la jeunesse;
- la tenue, le 15 mars 2018, de la quatrième édition du colloque du Centre d'excellence en santé cognitive organisé par l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal;
- la tenue, le 15 mars 2018, d'une rencontre des cadres sous le thème de l'optimisation.

## 6. Conseil d'administration

### 6.1 Suivi de la séance ordinaire du 24 janvier 2018

#### 6.1.1 Adoption du procès-verbal

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 24 janvier 2018, tel que déposé.

#### 6.1.2 Affaires découlant

#### Séance ordinaire du 27 septembre 2017

#### 1) 17.2 – Projet clinique « pour mieux soigner » – Programme de subvention de la Fondation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Le projet Leadership infirmier par l'implantation et l'évaluation du modèle de pratique collaborative « Guide Priorité Santé » consiste à implanter et évaluer un modèle de pratique collaborative novateur, avec un nouveau rôle infirmier central. Il vise à favoriser l'accès équitable aux pratiques cliniques préventives et soins de santé primaires reconnus efficaces à la clientèle adulte du CIUSSS. Il se base sur le Guide Priorité Santé qui définit les normes de bonne pratique en ce domaine selon l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et soutient l'approche patient partenaire.

Le dossier de candidature requérait différents appuis dont celui du conseil d'administration. Cet appui avait été formalisé sous forme de résolution lors de la séance ordinaire du 27 septembre 2017.

La sélection du projet clinique récipiendaire de la quatrième édition du programme de subvention « Pour mieux soigner » de la Fondation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec s'est déroulée en novembre 2017. Le projet soumis par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal n'a malheureusement pas été retenu.

#### Séance ordinaire du 24 janvier 2018

#### 2) 3 – Période de questions du public

Lors de la période de questions du public, M<sup>me</sup> Monik Nantel avait sensibilisé les administrateurs concernant la situation de son fils. Le 14 mars 2018 s'est tenue une rencontre entre M<sup>me</sup> Nantel, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et le Curateur public. Un suivi rigoureux de la situation du fils de M<sup>me</sup> Nantel est effectué par l'organisation.

### 3) 6.4 – Démission d'un administrateur

Une correspondance sous la signature de M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, soulignant la démission d'un membre indépendant du conseil d'administration, a été transmise le 1<sup>er</sup> février 2018 au ministre de la Santé et des Services sociaux.

### 4) 14.1 – Application de la Politique sur les soins de fin de vie – Rapport de la présidente-directrice générale (décembre 2017)

Le rapport de la présidente-directrice générale sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie pour la période se terminant en décembre 2017 a été transmis le 25 janvier 2018 à la Commission sur les soins de fin de vie et a été déposé sur le site Internet du CIUSSS.

### 6.2 Suivi de la séance spéciale du 21 février 2018

Le 21 février 2018, le conseil d'administration a tenu une séance spéciale par voie de conférence téléphonique afin de traiter certains dossiers nécessitant une prise de décision dans les meilleurs délais. Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et au Règlement de régie interne du conseil d'administration. Les décisions prises par le conseil d'administration lors de cette séance spéciale sont inscrites au procès-verbal et au bulletin Info CA de la présente séance du conseil d'administration.

Voici un aperçu des décisions prises par le conseil d'administration :

- Nommer Docteur Marcel Martin à titre de directeur des services professionnels adjoint – volet médical (0,6 équivalent temps complet);
- Nommer Madame Isabelle Savard à titre de directrice des services professionnels adjointe – volet médical;
- Nommer Madame Annie-Kim Gilbert à titre de directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Nommer Madame Carla Vandoni à titre de directrice des programmes déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- Approuver la modification de la structure d'encadrement supérieur de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques : ajout d'un poste de directeur adjoint afin d'assumer la mise sur pied du Centre de développement et d'opérationnalisation du système d'information unifié de gestion des ressources humaines et de la paie (mandat ministériel);
- Autoriser différents signataires à attester, pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein de certaines installations du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### 6.2.1 Adoption du procès-verbal

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 21 février 2018, tel que déposé.

#### 6.2.2 Affaires découlant

### 1) 3.5 – Structure d'encadrement supérieur de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques – Modification

La Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques doit transmettre la résolution adoptée par le conseil d'administration au ministère de la Santé et des Services sociaux pour fins de suivi.

## 6.3 Calendrier des séances du conseil d'administration 2018-2019

### Résolution 2018-03-21-01

#### Calendrier des séances du conseil d'administration 2018-2019

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 9.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, ce dernier est tenu de se réunir au moins six fois par année et doit fixer, par résolution, le calendrier de ses séances.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 11 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, ce dernier doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle la population est invitée à participer. Cette séance peut être tenue en même temps que l'une des séances régulières.

**ATTENDU QUE** le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2018-2019 se présente comme suit :

- Mercredi 26 septembre 2018 (séance ordinaire);
- Mercredi 14 novembre 2018 (séance publique annuelle d'information);
- Mercredi 28 novembre 2018 (séance ordinaire);
- Mercredi 30 janvier 2019 (séance ordinaire);
- Mercredi 20 mars 2019 (séance ordinaire);
- Mercredi 8 mai 2019 (séance ordinaire);
- Mercredi 12 juin 2019 (séance ordinaire).

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le calendrier des séances du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2018-2019.

## 7. Qualité et sécurité des soins et services

### 7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point.

À la lumière des résultats de la période 10, selon le modèle de performance, l'établissement est en bonne posture pour la dimension accessibilité / qualité :

- Évaluation spécialisée en dépendance;
- Chirurgies;
- Imagerie médicale pour les autres échographies, les échographies mammaires;
- Déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) services spécialisés (priorité urgente);
- Déficience physique (DP) 1<sup>re</sup> ligne (priorités urgente, élevée et modérée) et DP services spécialisés (priorités urgente, élevée et modérée);
- Taux d'infections nosocomiales (SARM et ERV) / Hôpital de Verdun;
- Taux d'infections nosocomiales (Clostridium) / Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal (IRGLM);
- Incidents / accidents – chutes courte durée;
- Projet en cours.

Les résultats sont quasi atteints pour les indicateurs suivants :

- Soutien à domicile de longue durée;
- Soins infirmiers (séjours sur civière) Sud-Ouest-Verdun (SOV)-Hôpital Notre-Dame (HND);
- 48 heures et plus sur civière;
- Autres chirurgies d'un jour – SOV et HND;
- Imagerie médicale pour les résonances magnétiques;
- Imagerie médicale pour les tomodensitométries;
- DI-TSA 1<sup>re</sup> ligne (priorité modérée);
- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DI-TSA;
- Incidents / accidents – médication de longue et courte durées;
- Incidents / accidents – chutes longue durée;
- Taux de fugues d'usagers hébergés;
- Projet en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- Soins palliatifs et de fin de vie à domicile;
- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans);
- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans);
- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires;
- Chirurgies en oncologie HND;
- DI-TSA 1<sup>re</sup> ligne (priorité élevée);
- DI-TSA services spécialisés (priorités élevée et modérée);
- DI-TSA services spécialisés chez les enfants de moins de 5 ans;
- Taux d'infections nosocomiales (Clostridium) / Hôpital de Verdun;
- Fugues.

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs en ressources humaines, ceux-ci sont globalement stables et demeurent au-dessus de la cible.

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la période 10.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, l'ensemble des projets évoluent favorablement.

Voici quelques indicateurs ayant fait l'objet de commentaires spécifiques :

- Indicateur 4 : Taux de pénétration des usagers distincts en santé mentale jeunesse (0-17 ans)

La cible de 3 % n'est pas une cible de l'entente de gestion et d'imputabilité, mais une cible du plan d'action en santé mentale 2015-2020. Le CIUSSS doit revoir ses processus pour améliorer les délais le plus possible.

- Indicateur 8 : Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires conclues dans un délai de 30 jours

On note une amélioration pour cet indicateur.

## 7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point.

Ce rapport présente un portrait trimestriel de la prestation sécuritaire des soins et services au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Les données ont été extraites en date du 21 février 2018.

Les données statistiques en lien avec les déclarations d'incidents et d'accidents du CIUSSS sont extraites à partir de trois logiciels différents :

- Le système homologué par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour le Centre jeunesse;
- Gesrisk;
- Le Système d'information sur la sécurité des soins et services (SISSS).

À la suite d'une directive ministérielle, le registre local d'incidents et d'accidents du CIUSSS se retrouvera entièrement sur le SISSS le 1<sup>er</sup> avril 2018. Cela facilitera l'accès aux données, en temps réel, pour l'ensemble des gestionnaires cliniques.

Voici quelques éléments ayant fait l'objet de commentaires spécifiques :

- Le retraitement des dispositifs médicaux fait référence aux étapes de préparation des instruments médicaux;
- Les événements sont traités selon les conséquences immédiates, et non potentielles;
- Le rapport trimestriel sur la sécurité des usagers ne contient pas de recommandations, alors que le rapport annuel du comité de gestion des risques en contiendra;
- Le déploiement du SISSS amène certaines problématiques qui sont réglées au fur et à mesure;
- Dans le cadre du déploiement du SISSS, on note une légère baisse du nombre de déclarations, qui n'est toutefois pas inquiétante;



- Les contentions seront traitées dans le prochain rapport trimestriel sur la sécurité des usagers.

## **8. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 13 février 2018**

### 8.1 Rapport de la présidente

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, présente le rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 13 février 2018.

#### 1) Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de la déclaration d'intérêts (annexe 3) mise à jour d'un administrateur et s'en est déclaré satisfait.

#### 2) Évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration 2016-2017

Le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a complété son deuxième exercice annuel d'évaluation de son fonctionnement et de son rendement. La dimension de l'évaluation du fonctionnement et du rendement des comités du conseil d'administration (comité de gouvernance et d'éthique, comité de vérification, comité de vigilance et de la qualité, comité des ressources humaines) fait maintenant partie intégrante de ce processus.

Dans une perspective d'amélioration continue, le conseil d'administration a procédé à son évaluation en quatre phases : évaluation de son fonctionnement, de son rendement, du rendement de la présidente du conseil d'administration et autoévaluation des administrateurs quant à leur contribution au sein du conseil d'administration. Chaque comité du conseil d'administration a également procédé à l'évaluation de son rendement, de son fonctionnement et du rendement de son président. Les administrateurs se sont prêtés à l'exercice avec beaucoup de sérieux et de rigueur.

Les critères d'évaluation retenus sont basés sur les meilleures pratiques de gouvernance édictées par Agrément Canada et l'École nationale d'administration publique.

Le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'évaluation de la présidente du conseil d'administration. De son côté, la présidente du conseil d'administration procédera à des évaluations personnalisées sous forme de rencontres individuelles avec les administrateurs. Ces rencontres permettront de discuter des attentes des administrateurs et des manières d'optimiser leur contribution au sein du conseil d'administration.

La rétroaction des résultats du processus d'évaluation du conseil d'administration à l'ensemble des administrateurs a eu lieu avant la séance publique et visait à préciser la compréhension des résultats et à partager les conclusions. Par la suite, le comité de gouvernance et d'éthique identifiera des priorités d'action et élaborera un plan d'action, lesquels seront présentés au conseil d'administration. La mise en œuvre du plan d'action découlant du processus d'évaluation permettra au conseil d'administration d'apporter les ajustements nécessaires en vue d'être le plus efficace et le plus efficient possible.

La rétroaction des résultats du processus d'évaluation des comités du conseil d'administration se fera au cours d'une séance de chaque comité afin de préciser la compréhension des résultats, de partager les conclusions, d'identifier les priorités d'action et d'établir un plan d'action. Les travaux de chaque comité feront ensuite l'objet d'une présentation à l'ensemble du conseil d'administration.

#### 3) Renouvellement du mandat des administrateurs en 2018

Le deuxième exercice annuel d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration a également permis aux administrateurs de réfléchir à leur avenir. Trois membres indépendants ont choisi de ne pas solliciter un second mandat.

Le comblement de ces vacances relève de la prérogative du ministre de la Santé et des Services sociaux. Le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé au conseil d'administration de porter à l'attention du ministre des profils d'administrateur dont la nomination enrichirait le conseil d'administration et représenterait une plus-value pour la qualité et la sécurité des soins et services.

À la lumière de la matrice de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration élaborée par ce dernier, de nouveaux administrateurs ayant une expertise en déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme, en déficience physique, en itinérance et en dépendance renforceraient l'expertise globale du conseil d'administration en ces domaines névralgiques pour l'organisation. De plus, un nombre accru d'administrateurs résidant sur le réseau territorial de services du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal permettrait d'avoir une vision plus ciblée des différents enjeux.

#### 4) Statut de l'administrateur observateur sans droit de vote

Le comité de gouvernance et d'éthique a discuté du statut de l'administrateur observateur sans droit de vote issu des fondations de l'établissement. La contribution essentielle de cet administrateur aux activités du conseil d'administration est quelque peu limitée par son caractère particulier.

Le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé au conseil d'administration de sensibiliser le ministre à cet effet. Lors d'une éventuelle refonte de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2), il est suggéré d'octroyer à cet administrateur le même statut que l'ensemble des autres membres du conseil d'administration, ce qui permettrait d'optimiser son apport au sein du conseil d'administration.

### **9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 21 février 2018**

#### 9.1 Rapport du président

M. André Lemieux, président du comité de vigilance et de la qualité, présente le rapport de la séance du comité de vigilance et de la qualité du 21 février 2018.

#### 1) État d'avancement des travaux du plan d'action – Continuum en déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)

Au total, 315 enfants ont été pris en charge de la période 11 (2016-2017) à la période 10 (2017-2018), soit sur 13 périodes financières, pour de l'adaptation / réadaptation. Le nombre d'enfants pris en service demeure supérieur au nombre de demandes reçues au cours de la même période (285 nouvelles demandes reçues et 315 nouveaux enfants desservis). Cinquante-sept pour cent (57 %) des enfants entrés à l'école en septembre 2017 étaient en service, comparativement à 23 % en septembre 2016.

Une augmentation du nombre d'enfants en attente est remarquée depuis la période 5. Tout comme le temps moyen d'attente, cette augmentation est principalement liée à la pénurie de main-d'œuvre. Toutefois, le pourcentage demeure inférieur au temps moyen d'attente à la période 11 (2016-2017). Ce n'est qu'à partir de la période 11 que de nouveaux dossiers ont pu être traités.

L'organisation du travail a été revue afin d'optimiser davantage les plages horaires du personnel. Le travail se fait avec la collaboration des ressources humaines pour le recrutement. À l'heure actuelle pour la période 11, 33 postes d'intervenants sont vacants, dont 11 pour l'intervention comportementale intensive (ICI).

#### 2) Rapport *ad hoc* de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2017

Les membres ont pris connaissance du rapport *ad hoc* sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits couvrant la période du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2017. Le Bureau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services a traité 630 dossiers au cours de cet exercice : 177 plaintes, 14 plaintes aux médecins examinateurs, 42 interventions, 302 assistances, 37 consultations et 58 activités liées aux autres fonctions.

#### 3) Tableau des recommandations du Protecteur du citoyen et suivis de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

Deux dossiers ont été retirés à la suite de leur fermeture par le Protecteur du citoyen : un portant sur les délais d'attente de 24 mois pour le début des services d'ICI et un visant une ressource intermédiaire dont l'enquête du Protecteur du citoyen n'a pas permis de mettre en relief l'existence de la problématique soulevée dans la plainte reçue. Un dossier de suivi de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services sera également retiré du tableau considérant que

la ressource intermédiaire a répondu aux recommandations émises par la commissaire.

Pour la résidence sur le territoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, un dossier d'intervention a été ouvert par le Protecteur du citoyen. Deux délégués ont été nommés au dossier dont un expert en ressources intermédiaires et d'hébergement. Un amendement a été apporté au contrat de la ressource avec l'ajout de l'Iso Smaf. Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal s'est engagé à assurer l'évaluation clinique et le suivi professionnel des résidents, à effectuer l'évaluation de la conformité des pratiques et du processus de formation du personnel de la résidence privée pour aînés (RPA) et à évaluer la conformité et la qualité des services rendus par la RPA. Ainsi, les plaintes formulées en lien avec ces responsabilités seront transmises et examinées par la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Cette résidence fait notamment l'objet d'une poursuite. Toute plainte en lien avec le gîte et couvert demeure sous la juridiction de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal advenant une non-conformité au niveau de la certification ainsi qu'en provenance de tout résident qui ne participe pas à cette entente.

Quatre nouveaux dossiers ont été ajoutés au tableau, soit trois par le Protecteur du citoyen et un par la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services. Pour les dossiers du Protecteur du citoyen, les recommandations portent, entre autres, sur la révision de la politique sur l'entretien des vêtements personnels des résidents du programme d'hébergement et de soins de longue durée, et sur le fait de s'assurer de transmettre aux membres du personnel de chacun des quarts de travail l'information pertinente concernant les personnes hébergées avant que tout soin leur soit donné. Quant au troisième dossier du Protecteur du citoyen, il vise le Regroupement des commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services du Québec. Une rencontre s'est tenue dernièrement avec le regroupement des commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services du Québec afin de prendre position quant à la recommandation formulée par le Protecteur du citoyen. La commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services a ouvert de son côté un dossier d'intervention à l'égard d'une plainte déposée par une ressource du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Le comité de vigilance et de la qualité a recommandé à la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services qu'une personne de la Direction des soins infirmiers participe au comité qui sera créé pour faire l'évaluation des besoins des demandeurs et analyser la faisabilité des pistes de solutions présentées par les instances impliquées.

#### 4) Tableau des recommandations du Bureau du coroner

Les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ont pris connaissance de la recommandation du coroner émise à l'endroit de l'Hôpital de Verdun. À la suite d'une recommandation émise par le Bureau du coroner dans trois rapports qu'il a produits à la suite du décès de personnes survenues par intoxication au monoxyde de carbone dans leur voiture lors de tempêtes de neige en 2014, il a été convenu que le directeur général adjoint soutien, administration et performance communique avec la Direction régionale de santé publique pour émettre le commentaire du comité de vigilance et de la qualité à savoir si éventuellement une intervention pourrait être réalisée auprès des manufacturiers automobiles sur la mise en place d'un dispositif préventif afin d'éviter ce genre de situation.

#### 5) Questions diverses

Le rapport 2015-2018 sur l'historique des plaintes des années antérieures pour le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) de Montréal préparé par la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services a été présenté au comité de vigilance et de la qualité. Le rapport contient des tableaux comparatifs (nombre de dossiers de plaintes et d'intervention reçus par année de référence, demandes d'assistance, demandes de consultations) ainsi que le rapport des médecins examinateurs. Ce rapport sera mis à jour au 31 mars prochain afin de présenter une année de référence complète.

Pour les sites d'injection supervisée, aucun dossier de plainte n'a été soumis à ce jour.

### **10. Comité de vérification – Suivi de la séance du 7 mars 2018**

#### 10.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente le rapport de la séance du comité de vérification du 7 mars 2018.

#### 1) Reddition de comptes en gestion contractuelle

Les membres du comité prennent connaissance de la liste des 28 contrats de 25 000 \$ et plus et de 100 000 \$ et plus (biens et construction), dont six concernent l'Hôpital Notre-Dame, ainsi que de la liste des contrats de biens et services de plus de 250 000 \$ ayant fait l'objet d'une modification de plus de 25 %. Aucun dépassement de coût n'a été enregistré pour cette période.

Les membres du comité prennent connaissance de la liste des contrats de construction de 100 000 \$ et plus ayant fait l'objet d'une modification de plus de 10 %. Trois nouveaux dossiers ont été inscrits depuis la dernière présentation au comité de vérification le 16 janvier 2018 : NCN Construction, Rainville et frères et Nasco. L'état de situation démontre que sur un total de 44 contrats, sept dossiers font l'objet de dépassements de coûts de plus de 10 % et 37 contrats font l'objet de dépassements de coûts de moins de 10 % ou ne font l'objet d'aucun dépassement.

#### 2) Baux immobiliers

Les membres du comité prennent connaissance d'une nouvelle entente, de sept renouvellements de baux et de deux fins de baux.

A la suite de l'analyse des différents baux immobiliers, le comité de vérification en recommande l'approbation au conseil d'administration.

#### 3) Mise en vente de terrains résidentiels – Intersection des boulevards Gouin Est, Perras et Saint-Jean-Baptiste

Les terrains à l'intersection des boulevards Gouin Est, Perras et Saint-Jean-Baptiste ont été déclarés excédentaires par le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire il y a plusieurs années. La mise en vente de ces terrains avait été autorisée, mais a dû être suspendue en 2016 compte tenu des limites que le tracé du projet d'oléoduc TransCanada imposait au CIUSSS. Or, l'établissement peut maintenant reprendre le processus, car le projet d'oléoduc est désormais abandonné.

Le 8 janvier 2018, le CIUSSS a reçu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'initier le processus de mise en vente des terrains. Pour ce faire, un comité tripartite composé de représentants du MSSS, de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et du CIUSSS a été formé.

Un appel d'offre public de propositions d'achat a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec le 22 février dernier et demeure en vigueur jusqu'au 21 mars 2018, 14 h.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, à signer tout document d'acceptation de proposition d'achat des terrains que le comité de sélection pourrait juger satisfaisante, ainsi que tout autre document pouvant y être relié, étant cependant entendu que la transaction de vente desdits terrains est assujettie à l'approbation finale du conseil d'administration du CIUSSS et du MSSS, malgré toute disposition contraire.

#### 4) Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement

Les membres du comité se questionnent sur le traitement qui sera accordé aux bénévoles pour éviter que ceux-ci n'aient pas à payer le stationnement. Il est souligné que la Direction des services techniques travaille actuellement à établir une procédure de contrôle.

#### 5) Plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2017-2020

Aux fins d'assurer la continuité des services rendus dans la prestation des soins aux usagers, le maintien de l'appareil médical consiste à remplacer un appareil par un nouveau et à retirer du parc d'équipements l'appareil ainsi remplacé. Les appareils dédiés à la recherche sont exclus.

Dans ce but, l'établissement doit mettre en place une planification triennale pour le remplacement de l'équipement médical à travers tous les établissements constituant du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ainsi que pour les établissements privés conventionnés (ÉPC).

En septembre 2017, le MSSS a procédé à l'allocation des enveloppes de remplacement de l'équipement médical dans le cadre du plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM). Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a reçu 3 787 592 \$. Il est important de noter que ce montant ne couvre pas l'Hôpital Notre-Dame pour lequel le MSSS n'a pas encore fait l'allocation des enveloppes budgétaires en PCEM-Équipement médical (EM).

De plus, une allocation de 100 M\$ est accordée à l'échelle provinciale en 2017-2018 pour la résorption du déficit de maintien – équipement médical afin de remplacer spécifiquement les équipements inclus dans l'inventaire national (équipement stratégique) dont l'âge dépasse la durée de vie normalisée. La subvention de résorption du déficit de maintien des actifs (RDMA) accordée au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est de 1 065 039 \$.

Les membres du comité prennent connaissance des tableaux synthèse des plans triennaux 2017-2020 de remplacement de l'équipement médical pour l'ensemble des établissements constituant le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, détaillés par année financière.

La première section présente les disponibilités par établissement, la deuxième section présente les demandes de remplacement par établissement et la troisième section identifie les soldes des enveloppes PCEM-EM et RDMA pour 2017-2018. Le montant disponible est de 1 040 139 \$ pour 2017-2018.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter le plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2017-2020 pour chacun des établissements d'origine du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et d'autoriser Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, à déposer au MSSS le plan triennal de remplacement de l'équipement 2017-2020.

#### 6) Situation financière à la période 10 et budget 2018-2019

Les membres du comité prennent connaissance d'une lettre du MSSS en date du 27 février 2018 concernant la situation financière 2017-2018, soit un déficit anticipé de 15,5 M\$. À ce jour, l'orientation demeure la même à moins d'avis contraire. Pour le moment, un plan de redressement n'est pas requis par le MSSS.

Toutefois, le CIUSSS a l'obligation de déposer un budget en équilibre pour 2018-2019 et si ce n'est pas le cas, il devra présenter un plan de redressement qui pourrait s'échelonner entre un et trois ans si le MSSS accepte.

Le plan de redressement comprendra différents axes :

- Ressources humaines incluant la dotation de postes;
- Main-d'œuvre indépendante (MOI);
- Assurance salaire;
- Temps supplémentaire;
- Assignation temporaire;
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- Financement des dossiers régionaux;
- Réduction des espaces locatifs par une meilleure occupation des locaux;
- Autres dépenses;
- Optimisation dans chacune des directions sans bris de service.

Malgré un déficit annoncé, il est important de souligner que la priorité de l'établissement demeure toujours l'accessibilité et la qualité des soins et services.

L'objectif de retour à l'équilibre budgétaire ne pourra se réaliser sans la mobilisation des ressources humaines.

#### 10.2 Plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2017-2020

##### **Résolution 2018-03-21-02**

##### **Plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2017-2020**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) procède annuellement à l'allocation des enveloppes récurrentes du plan de conservation de l'équipement et du mobilier – équipement médical (PCEM-EM).

**ATTENDU QUE** les directions (en cogestion médico-administrative) ont établi leurs priorités de manière à respecter la subvention annuelle accordée par le MSSS pour chacune des constituantes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en termes de remplacement de l'équipement médical.

**ATTENDU QU'**en septembre 2017, le MSSS a procédé à l'allocation des enveloppes de remplacement de l'équipement médical dans le cadre du PCEM.

**ATTENDU QUE** pour l'enveloppe récurrente du PCEM-EM, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a reçu 3 787 592 \$. Il est important de noter que ce montant ne couvre pas l'Hôpital Notre-Dame, pour lequel le MSSS n'a pas encore fait l'allocation des enveloppes budgétaires en termes de PCEM-EM.

**ATTENDU QU'**une allocation de 100 M\$ est accordée à l'échelle provinciale en 2017-2018 pour la résorption du déficit de maintien – équipement médical.

**ATTENDU QUE** cette allocation permet de remplacer spécifiquement les équipements inclus dans l'inventaire national (équipement stratégique) dont l'âge dépasse la durée de vie normalisée. La subvention de résorption du déficit de maintien des actifs accordée au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est de 1 065 039\$.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver le plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2017-2020 pour chacun des établissements d'origine du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, à l'exception de l'Hôpital Notre-Dame.

10.3 Mise en vente de terrains résidentiels – Intersection des boulevards Gouin Est, Perras et Saint-Jean-Baptiste

#### **Résolution 2018-03-21-03**

##### **Mise en vente de terrains résidentiels – Intersection des boulevards Gouin Est, Perras et Saint-Jean-Baptiste**

**ATTENDU QUE** le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire a déclaré excédentaires les lots résidentiels vacants portant les numéros 1 248 882, 1 248 904, 1 248 905, 1 479 950 et 1 479 951 (les Terrains).

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a reçu, par lettre datée du 8 janvier 2018, l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'initier le processus de mise en vente de ces Terrains.

**ATTENDU QU'**à l'échéance du délai d'appel de propositions d'achat, soit le 21 mars 2018 à 14 heures, le comité de sélection composé du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, du MSSS et de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pourra, sans y être obligé, retenir la proposition la plus intéressante notamment quant au prix offert et aux conditions préalables à la signature de l'acte de vente des Terrains.

**ATTENDU QUE** toute transaction finale de vente des Terrains est assujettie à l'approbation du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, du MSSS et du Conseil du Trésor.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, à signer tout document d'acceptation de proposition d'achat des Terrains que le comité de sélection pourrait juger satisfaisante ainsi que tout autre document pouvant y être relié, étant cependant entendu que la transaction de vente desdits Terrains est assujettie à l'approbation finale du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et du ministère de la Santé et des Services sociaux, malgré toute disposition contraire.

10.4 Baux immobiliers

#### **Résolution 2018-03-21-04**

##### **Baux immobiliers**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'approuver une nouvelle entente, sept renouvellements de baux et deux fins de baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'approuver la nouvelle entente, les sept renouvellements de baux et les deux fins de baux ci-après dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

Nom de l'installation	Adresse
Service de réadaptation sociale	2030, boul. Pie-IX, bur. 218 et 220
RAC de Lanaudière	4475, rue de Lanaudière
Atelier boutique	4532-34, rue Ontario
Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Verdun	1230, rue Allard
Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Pierrefonds	15900-15904, boul. Pierrefonds
Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation Gouin	4350, boul. Gouin
Bureau Lafontaine (Annexe)	4467, rue Lafontaine
Centre de jour pour JDA Fullum	2025, rue Fullum, local 220
Technocentre régional	400, boul. de Maisonneuve Ouest
SAT – Bureau Montréal Est	6555, boul. Métropolitain Est

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## **11. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

### 11.1 Chef de service du CLSC du Plateau Mont-Royal – Nomination

Le point 11.1 a été retiré séance tenante lors de l'adoption de l'ordre du jour.

### 11.2 Démission

**Résolution 2018-03-21-05**

**Démission de Docteur Serge Carrier, urologue**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Docteur Serge Carrier, urologue, à compter du 2018-01-09.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteur Serge Carrier, urologue, à compter du 2018-01-09;
- de remercier Docteur Serge Carrier pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.



**Résolution 2018-03-21-06**

**Démission de Docteure Marie-Josée Durand, médecin de famille**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Docteure Marie-Josée Durand, médecin de famille, à compter du 2018-03-26.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteure Marie-Josée Durand, médecin de famille, à compter du 2018-03-26;
- de remercier Docteure Marie-Josée Durand pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Résolution 2018-03-21-07**

**Démission de Docteur André Gamache, psychiatre**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Docteur André Gamache, psychiatre, à compter du 2018-03-15.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteur André Gamache, psychiatre, à compter du 2018-03-15;
- de remercier Docteur André Gamache pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Résolution 2018-03-21-08**

**Démission de Docteure Anne-Marie Houle, urologue**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Docteure Anne-Marie Houle, urologue, à compter du 2018-01-01.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteure Anne-Marie Houle, urologue, à compter du 2018-01-01;
- de remercier Docteure Anne-Marie Houle pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Résolution 2018-03-21-09**

**Démission de Docteur Christyne Ricard, médecin de famille**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Docteur Christyne Ricard, médecin de famille, à compter du 2017-10-31.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteur Christyne Ricard, médecin de famille, à compter du 2017-10-31;
- de remercier Docteur Christyne Ricard pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Résolution 2018-03-21-10**

**Démission de Docteure Élise St-André, psychiatre**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Docteure Élise St-André, psychiatre, à compter du 2018-01-15.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la démission de Docteure Élise St-André, psychiatre, à compter du 2018-01-15;
- de remercier Docteure Élise St-André pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### 11.3 Départ à la retraite

#### **Résolution 2018-03-21-11**

##### **Départ à la retraite de Docteur Pierre-Yves Cossette, néphrologue**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le départ à la retraite de Docteur Pierre-Yves Cossette, néphrologue, à compter du 2018-06-30.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter le départ à la retraite de Docteur Pierre-Yves Cossette, néphrologue, à compter du 2018-06-30;
- de remercier Docteur Pierre-Yves Cossette pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### **Résolution 2018-03-21-12**

##### **Départ à la retraite de Madame France Labonté-Poirier, pharmacienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le départ à la retraite de Madame France Labonté-Poirier, pharmacienne, à compter du 2018-02-03.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter le départ à la retraite de Madame France Labonté-Poirier, pharmacienne, à compter du 2018-02-03;
- de remercier Madame France Labonté-Poirier pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### **Résolution 2018-03-21-13**

#### **Départ à la retraite de Docteure Suzanne Brisson, médecin en santé communautaire**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le départ à la retraite de Docteure Suzanne Brisson, médecin en santé communautaire, à compter du 2018-06-01.

L EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter le départ à la retraite de Docteure Suzanne Brisson, médecin en santé communautaire, à compter du 2018-06-01;
- de remercier Docteure Suzanne Brisson pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## 11.4 Décès

### **Résolution 2018-03-21-14**

#### **Décès de Docteur Jacques-Éric Gagnon, cardiologue**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU** le décès de Docteur Jacques-Éric Gagnon, cardiologue, le 2018-02-21.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de prendre connaissance du décès de Docteur Jacques-Éric Gagnon, cardiologue, le 2018-02-21.

### **Résolution 2018-03-21-15**

#### **Décès de Docteur Klaus Jochem, médecin en santé publique**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU** le décès de Docteur Klaus Jochem, médecin en santé publique, le 2017-11-29.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de prendre connaissance du décès de Docteur Klaus Jochem, médecin en santé publique, le 2017-11-29.

## 11.5 Congé

### **Résolution 2018-03-21-16**

#### **Demande de congé de maternité de Docteure Julie Desalliers, médecin de famille**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Julie Desalliers, médecin de famille, du 2018-04-04 au 2019-01-04.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Julie Desalliers, médecin de famille, du 2018-04-04 au 2019-01-04.



**Résolution 2018-03-21-17**

**Demande de congé de maternité de Docteure Gwenaëlle Gabez, médecin de famille**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Gwenaëlle Gabez, médecin de famille, du 2018-04-18 au 2019-01-19.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Gwenaëlle Gabez, médecin de famille, du 2018-04-18 au 2019-01-19.

**Résolution 2018-03-21-18**

**Demande de congé de maternité de Docteure Éveline Gaillardetz, médecin de famille**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Éveline Gaillardetz, médecin de famille, du 2018-01-13 au 2018-10-01.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Éveline Gaillardetz, médecin de famille, du 2018-01-13 au 2018-10-01.

**Résolution 2018-03-21-19**

**Demande de congé de maternité de Docteure Caroline Henry, médecin de famille**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Caroline Henry, médecin de famille, du 2018-04-15 au 2019-04-14.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Caroline Henry, médecin de famille, du 2018-04-15 au 2019-04-14.

## 11.6 Prêt de service

### **Résolution 2018-03-21-20**

#### **Demande de prêt de service de Docteur Jean-François Boivin, médecin en santé publique**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de prêt de service de Docteur Jean-François Boivin, médecin en santé publique, du 2018-01-31 au 2018-06-30.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de prêt de service de Docteur Jean-François Boivin, médecin en santé publique, du 2018-01-31 au 2018-06-30.

## 11.7 Modification de privilèges

### **Résolution 2018-03-21-21**

#### **Modification de nomination de Monsieur Étienne Boudrias-Dalle**

**ATTENDU** la demande de Monsieur Étienne Boudrias-Dalle;

**ATTENDU QUE** le chef de département est en accord avec cette demande;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

**ATTENDU QU'EN** vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification de Monsieur Étienne Boudrias-Dalle à partir du 2018-02-28 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre **actif associé**

**Résolution 2018-03-21-22**

**Modification de nomination de Docteure Isabelle Silvestri**

**ATTENDU** la demande de Docteure Isabelle Silvestri;

**ATTENDU QUE** le chef de département est en accord avec cette demande;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

**ATTENDU QU'EN** vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'accepter la demande de modification.

IL EST PROPOSÉ, D'UNEMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification de Docteure Isabelle Silvestri à partir du 2017-12-15 selon les modalités suivantes :

- 1) Statut : membre **associé actif**

## 11.8 Stage

### **Résolution 2018-03-21-23**

#### **Nomination de Docteur Ngoc-Lang Nguyen, résident hors cadre, non-rémunéré**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, dans un centre hospitalier relié à un établissement d'enseignement par un contrat d'affiliation, le statut de résident est accordé à une personne titulaire d'un doctorat en médecine ou son équivalent, qui effectue un stage en vue de l'obtention d'un certificat de spécialiste ou d'un permis d'exercice. Le statut de résident est également accordé à une personne titulaire d'un doctorat en médecine ou son équivalent, qui effectue un stage de formation professionnelle après avoir obtenu son certificat de spécialiste ou son permis d'exercice.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'accepter la demande de nomination de Docteur Ngoc-Lang Nguyen, à titre de résident hors cadre, non-rémunéré, au CLSC des Faubourgs, points de service Parthenais, Visitation, Ste-Catherine, 20 jours entre le 6 février et le 6 avril 2018, sous la supervision de Docteure Jeanne Bouisset.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la nomination de Docteur Ngoc-Lang Nguyen, à titre de résident hors cadre, non-rémunéré, au CLSC des Faubourgs, points de service Parthenais, Visitation, Ste-Catherine, 20 jours entre le 6 février et le 6 avril 2018, sous la supervision de Docteure Jeanne Bouisset.

## **12. Conseil multidisciplinaire**

### 12.1 Avis concernant le transfert des professionnels dans les groupes de médecine de famille

Le point 12.1 a été retiré séance tenante lors de l'adoption de l'ordre du jour.

## **13. Conseil des sages-femmes**

### 13.1 Contrats de services de sages-femmes

#### **Résolution 2018-03-21-24**

#### **Renouvellement du contrat de services de Madame Selvi Annoussamy à titre de responsable des services de sage-femme**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 208.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), un responsable des services de sage-femme doit être nommé par tout établissement qui exploite un centre où exercent des sages-femmes. Cette personne doit être une sage-femme.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles.

**ATTENDU QUE** Madame Selvi Anoussamy est déjà détentrice d'un contrat de services à temps complet régulier de responsable des services de sage-femme avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- de renouveler le contrat de services à temps complet régulier de Madame Selvi Anoussamy (permis 1109) à titre de responsable des services de sage-femme, et ce, pour deux années, soit du 21 mars 2018 au 20 mars 2020;
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **14. Département régional de médecine générale de Montréal**

##### 14.1 Chef du Département régional de médecine générale de Montréal – Nomination

Dans le contexte des élections au Département régional de médecine générale (DRMG) de Montréal qui se sont terminées le 9 février 2018, une nouvelle équipe formée de 12 médecins de famille représentant les 12 réseaux locaux de services (RLS) de la région de Montréal est en place. Cette équipe comporte trois personnes élues et neuf personnes cooptées.

Le 20 mars 2018, ces 12 médecins ont élu, parmi eux, le chef du DRMG de Montréal pour un mandat de quatre ans. Une résolution du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, auquel est rattachée cette instance régionale, est nécessaire pour confirmer la nomination du chef du DRMG de Montréal.

##### **Résolution 2018-03-21-25**

##### **Chef du Département régional de médecine générale de Montréal – Nomination**

**ATTENDU QUE** les règlements du Département régional de médecine générale (DRMG) de Montréal adoptés en juin 2016 stipulent que la nomination du chef du DRMG de Montréal doit être approuvée par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, dans le cadre de son mandat régional.

**ATTENDU QUE** l'élection du chef du DRMG de Montréal s'est tenue le 20 mars 2018, en présence de la présidente d'élection, et que le quorum était respecté.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'entériner la nomination de Docteur François Loubert à titre de chef du Département régional de médecine générale de Montréal pour un mandat de quatre ans, à la suite de son élection par et parmi les 12 médecins de famille représentant les 12 réseaux locaux de services de la région de Montréal.

#### **15. Comité de gestion des risques**

##### 15.1 Comité et sous-comité de gestion des risques – Nominations

##### **Résolution 2018-03-21-26**

##### **Comité et sous-comité de gestion des risques – Nominations**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui, en vertu d'un contrat de service, dispensent pour le compte de l'établissement des services aux usagers de ce dernier. Le directeur général ou la personne qu'il désigne est membre d'office de ce comité.

**ATTENDU QUE** les Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A) prévoient un comité de gestion des risques et un sous-comité de gestion des risques pour chacune des directions programmes suivantes :

- Déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- Jeunesse;
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- Santé mentale et dépendance;
- Santé physique.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 1.3.1 et 1.3.2 des Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A), le comité de gestion des risques et les sous-comités de gestion des risques sont composés :

- du président-directeur général ou de la personne qu'il désigne;
- du gestionnaire de risques ou de la personne qu'il désigne;
- de trois employés (un membre du conseil des infirmières et infirmiers; un membre du conseil multidisciplinaire, un membre faisant partie du reste du personnel);
- d'un usager;
- d'un professionnel qui exerce sa profession dans l'établissement;
- d'une personne qui dispense, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers de celui-ci.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1.3.5 des Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A), les membres du comité de gestion des risques et des sous-comités de gestion des risques sont désignés par le président-directeur général et que leur désignation est confirmée par le conseil d'administration.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1.3.6 des Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A), la durée du mandat d'un membre du comité de gestion des risques est de trois années. Il est renouvelable. Les membres du comité de gestion des risques restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés. Les mêmes conditions s'appliquent pour les membres des sous-comités de gestion des risques.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de confirmer les nominations suivantes pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

**Au comité de gestion des risques :**

- Monsieur Marc-Antoine Gaumont, employé membre du conseil multidisciplinaire (CM);

**Au sous-comité de gestion des risques – Direction des programmes santé mentale et dépendance :**

- Madame Léa-Frédérique Rainville, employée membre du conseil multidisciplinaire (CM).

## **16. Enseignement universitaire et recherche**

### 16.1 Comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie – Nomination

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

#### **Résolution 2018-03-21-27**

##### **Comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie – Nomination**

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (REGL-2016-09), le comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie doit être composé minimalement des personnes suivantes :

- une personne spécialisée en éthique;
- une personne spécialisée en droit;

- deux membres détenant une expertise en vieillissement ou en neuroimagerie;
- un représentant de la population.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement de mandat des membres réguliers et substitués.

**ATTENDU** l'intérêt de la personne ci-après nommée envers les questions d'éthique de la recherche, de même que sa formation et son expertise pour occuper cette fonction au sein du comité.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer la personne suivante pour siéger au comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie, et ce, pour une période de deux ans, soit du 22 mars 2018 au 22 mars 2020 :

- Isabelle Duclos à titre de membre substitut détenant une expertise en droit ou en éthique, selon le besoin.

16.2 Personne formellement mandatée à autoriser le déroulement d'un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ou sous ses auspices – Nomination

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

#### **Résolution 2018-03-21-28**

**Personne formellement mandatée à autoriser le déroulement d'un projet de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ou sous ses auspices – Nomination**

**ATTENDU QU'**en vertu de la section 11 du Cadre de référence des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux pour l'autorisation d'une recherche menée dans plus d'un établissement, le conseil d'administration d'un établissement de santé doit nommer une personne formellement mandatée à autoriser le déroulement de tous les projets de recherche se déroulant dans l'établissement ou sous ses auspices.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article de 12.5 du Cadre réglementaire de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, ce rôle est automatiquement dévolu au directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche.

**ATTENDU QU'**à la suite du départ à la retraite de Madame Sylvie Simard, Madame Annie-Kim Gilbert a été nommée par le conseil d'administration à titre de directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer Madame Annie-Kim Gilbert à titre de personne formellement mandatée à autoriser tous les projets de recherche devant se dérouler au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ou sous ses auspices.

#### **17. Dossiers administratifs**

17.1 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

#### **Résolution 2018-03-21-29**

**Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de s'assurer qu'il y ait un nombre suffisant de signataires pour répondre aux demandes concernant les installations visées.

**ATTENDU QUE** la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
<b>Toutes les installations du CIUSSS</b>			
94405	Toutes les installations du CIUSSS	Martin	Marcel
94405	Toutes les installations du CIUSSS	Savard	Isabelle
<b>Hôpital de Verdun</b>			
00360, 00361, 00362, 00363	Hôpital de Verdun	Mesbahi	Myriam
48261	GMFU de Verdun	Pelletier	Jean
<b>Hôpital Notre-Dame</b>			
08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	Mesbahi	Myriam
<b>CSSS Jeanne Mance</b>			
16315	CH Ernest-Routhier	Tran	Nguu Tu

#### Résolution 2018-03-21-30

#### Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retraits de signataires

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au retrait de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

**ATTENDU QUE** la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
<b>Toutes les installations du CIUSSS</b>			
94405	Toutes les installations du CIUSSS	Poirier	Diane
<b>CSSS Jeanne-Mance</b>			
15355	CH Jean-De La Lande	Faucher	Guy
16555	CH Bruchési	Faucher	Guy

#### 17.2 Permis d'exploitation de l'établissement – Modifications

Le point 17.2 a été retiré séance tenante lors de l'adoption de l'ordre du jour.

#### 17.3 Politique de gestion intégrée des documents administratifs



Le point 17.3 a été retiré séance tenante lors de l'adoption de l'ordre du jour.

#### 17.4 Directeur approvisionnement et logistique – Nomination

Le point 17.4 a été ajouté séance tenante lors de l'adoption de l'ordre du jour.

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Dans le cadre du processus de sélection pour combler le poste de directeur approvisionnement et logistique, Monsieur François Leroux a été rencontré en entrevue le 12 mars 2018 à la suite de l'affichage regroupé (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> affichages) qui a eu lieu du 18 janvier au 1<sup>er</sup> février 2018.

Le comité de sélection était composé de Monsieur Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, et Monsieur Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

La recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de Monsieur François Leroux est unanime.

#### **Résolution 2018-03-21-31**

##### **Directeur approvisionnement et logistique – Nomination**

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de Monsieur François Leroux au poste de directeur approvisionnement et logistique.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la nomination de Monsieur François Leroux en date du 19 mars 2018.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- nommer Monsieur François Leroux à titre de directeur approvisionnement et logistique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination des salaires des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

#### 17.5 Directeur adjoint des services techniques – volet opérations – Nomination

Le point 17.5 a été ajouté séance tenante lors de l'adoption de l'ordre du jour.

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Dans le cadre du processus de sélection pour combler le poste de directeur adjoint des services techniques – volet opérations, Madame Francine Smith a été rencontrée en entrevue le 5 mars 2018 à la suite de l'affichage regroupé (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> affichages) qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 15 février 2018.

Le comité de sélection était composé de Monsieur Renald Breton, directeur des services techniques, Monsieur Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, et Madame Sophie Leduc, chef des ressources humaines – service aux cadres.

La recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de Madame Francine Smith est unanime.

#### **Résolution 2018-03-21-32**

##### **Directeur adjoint des services techniques – volet opérations – Nomination**

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de Madame Francine Smith au poste de directrice adjointe des services techniques – volet opérations.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la nomination de Madame Francine Smith en date du 16 mars 2018.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- nommer Madame Francine Smith à titre de directrice adjointe des services techniques – volet opérations du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination des salaires des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

17.6 Directeur adjoint des services techniques – planification, performance et projets immobiliers – Nomination

Le point 17.6 a été ajouté séance tenante lors de l'adoption de l'ordre du jour.

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Dans le cadre du processus de sélection pour combler le poste de directeur adjoint des services techniques – planification, performance et projets immobiliers, Madame Lucie Dumais a été rencontrée en entrevue le 5 mars 2018 à la suite de l'affichage regroupé (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> affichages) qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 15 février 2018.

Le comité de sélection était composé de Monsieur Renald Breton, directeur des services techniques, Monsieur Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, et Madame Sophie Leduc, chef des ressources humaines – service aux cadres.

La recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de Madame Lucie Dumais est unanime.

### **Résolution 2018-03-21-33**

#### **Directeur adjoint des services techniques – planification, performance et projets immobiliers – Nomination**

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de Madame Lucie Dumais au poste de directrice adjointe des services techniques – planification, performance et projets immobiliers.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la nomination de Madame Lucie Dumais en date du 16 mars 2018.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- nommer Madame Lucie Dumais à titre de directrice adjointe des services techniques – planification, performance et projets immobiliers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination des salaires des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

17.7 Directeur adjoint – système d'information unifié de gestion des ressources humaines et de la paie – Nomination

Le point 17.7 a été ajouté séance tenante lors de l'adoption de l'ordre du jour.

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Dans le cadre du processus de sélection pour combler le poste de directeur adjoint des ressources humaines – système d'information unifié de gestion des ressources humaines et de la paie, lequel a été créé à la suite de l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux le 24 janvier dernier de modifier la structure d'encadrement de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, Madame Renée-Marthe Giard a été rencontrée en entrevue le 20 mars 2018 à la suite de l'affichage regroupé (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> affichages) qui a eu lieu du 6 au 15 mars 2018.

Le comité de sélection était composé de Monsieur Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et Madame Marie-France Brodeur, agente de la gestion du personnel au Service aux cadres.

La recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de Madame Renée-Marthe Giard est unanime.

#### **Résolution 2018-03-21-34**

#### **Directeur adjoint des ressources humaines – système d'information unifié de gestion des ressources humaines et de la paie – Nomination**

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de Madame Renée-Marthe Giard au poste de directrice adjointe des ressources humaines – système d'information unifié de gestion des ressources humaines et de la paie.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la nomination de Madame Renée-Marthe Giard en date du 20 mars 2018.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- nommer Madame Renée-Marthe Giard à titre de directrice adjointe des ressources humaines – système d'information unifié de gestion des ressources humaines et de la paie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination des salaires des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### **18. Dossiers cliniques**

#### **18.1 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – Bilan des réalisations 2017-2018 et actualisation 2018-2020**

M<sup>me</sup> Carla Vandoni, directrice des programmes déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, présente ce point.

Dans le but de guider l'ensemble de la société québécoise et de mobiliser tous ses acteurs, le gouvernement du Québec a adopté, en 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1). Cette loi exige des organismes gouvernementaux la production d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Or, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2), le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a acquis le statut d'organisme gouvernemental et a, par conséquent, l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, de le rendre public, de procéder à une reddition de comptes annuelle et de l'actualiser. Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a été adopté le 22 mars 2017 par le conseil d'administration.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – Bilan des réalisations 2017-2018 et actualisation 2018-2020 est maintenant présenté pour adoption au conseil d'administration. Il sera ensuite publié et mis en ligne, et sa mise en œuvre sera poursuivie en fonction de sa récente actualisation.

Tout au long de sa mise en œuvre, les enjeux suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- Enjeu d'harmonisation avec les autres obligations du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal envers le ministère de la Santé et des Services sociaux (ex. : mise aux normes des installations construites avant 1976);
- Enjeu de gestion intégrée (autres plans de travail et planification financière);
- Enjeu au niveau de la capacité organisationnelle des différentes équipes.

À la suite d'un questionnement soulevé par un administrateur, il est souligné que le plan d'action à l'égard des personnes handicapées ne prend pas en compte, pour le moment, les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme. M<sup>me</sup> Vandoni prend acte de ce questionnement.

#### **Résolution 2018-03-21-35**

#### **Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – Bilan des réalisations 2017-2018 et actualisation 2018-2020**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a pour mission d'offrir des services de santé et des services sociaux généraux et spécialisés en s'assurant de les rendre accessibles, efficaces, efficients, de qualité et adaptés aux besoins des Québécois.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a, de par son statut d'organisme gouvernemental, l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, de le rendre public, de procéder à une reddition de comptes annuelle et de voir à son actualisation.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal s'engage à réduire les obstacles pouvant freiner la participation sociale des personnes handicapées.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – Bilan des réalisations 2017-2018 et actualisation 2018-2020 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### 18.2 Projet d'intégration et de transformation de l'Hôpital Notre-Dame – État de situation

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, et D<sup>re</sup> Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présentent ce point.

Le 31 mars 2018 prendra fin la période de pérennisation. Au 1<sup>er</sup> avril 2018, le projet passera en mode gestion des opérations courantes.

L'Hôpital Notre-Dame est toujours en mode ouverture progressive : 215 lits ouverts au 22 janvier 2018, 220 lits ouverts au 15 mars 2018, 230 lits ouverts au 19 mars 2018, quatre salles d'opération fonctionnelles sur un total de six au 12 mars 2018, entrée progressive en poste des médecins spécialistes et omnipraticiens.

M<sup>me</sup> Bélanger souligne les nombreux projets en termes d'infrastructures. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a donné son accord pour aller de l'avant avec la planification de ces projets, faisant en sorte que le CIUSSS n'a pas besoin de travailler de pair avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), ce qui permettra d'accélérer les travaux. Le CIUSSS continuera toutefois de rendre compte des travaux au MSSS et à la SQI, mais aucun intervenant du MSSS et de la SQI ne siègera sur les comités internes relatifs aux travaux.

#### **19. Questions diverses**

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, souligne que le projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun vient de franchir une nouvelle étape. En effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a approuvé le projet pour un montant de 232 M\$, sachant qu'il était établi à 144 M\$ au départ. Le CIUSSS travaille en étroite collaboration avec le MSSS pour déposer le dossier d'opportunités à la fin avril 2018 au Conseil du trésor, en vue de passer à la prochaine étape, soit le dossier d'exécution.

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, souligne la fin du mandat de M<sup>me</sup> Janet Parento à titre de membre désigné par le comité des usagers du centre intégré au sein du conseil d'administration, le 25 mars 2018. M<sup>me</sup> Ulrich remercie M<sup>me</sup> Parento de son apport au conseil d'administration et de son souci constant du bien-être et des droits des usagers.

**20. Prochaine séance du conseil d'administration**

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le mercredi 9 mai 2018, à 18 h, au 4675, rue Bélanger, à Montréal.

**21. Brève discussion à huis clos**

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

**22. Levée et fin de la séance du conseil d'administration**

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 21 mars 2018 à 20 h 25.

*(Original dûment autorisé)*

*(Original dûment autorisé)*

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, secrétaire